

Note introductive à l'Atelier de gouvernance

Madame la Représentante du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de la CEEAC

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Monsieur le représentant du Mécanisme Mondial

Monsieur le Facilitateur du PFBC,

Distingués collègues, experts et panélistes

Mesdames, Messieurs

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue et vous remercier d'avoir accepté de participer à l'atelier d'aujourd'hui organisé par la Facilitation du PFBC en concertation avec tous les partenaires du PFBC sur le thème de la Gouvernance des ressources et de l'utilisation des terres dans le Bassin du Congo.

Il s'agit d'un thème qui nous interpelle tous de par les impacts positifs importants qu'une bonne gouvernance des ressources naturelles peut avoir sur la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la protection de la biodiversité, la garantie et le maintien des services environnementaux. Elle exige une vision globale, une impulsion politique forte et soutenue et une démarche multi-acteurs, multi-secteurs et transparente. Elle est finalement impensable sans des institutions fortes disposant des moyens requis pour assumer leur mandat de façon efficace, en partenariat avec une société civile active et des populations locales fortement impliquées.

Malheureusement, les indicateurs de gouvernance (index de perception de la corruption, Doing business etc) dans la majorité des pays du bassin du Congo laissent présager des défis à relever; plusieurs études récentes présentant un état des lieux sur la gouvernance dans le secteur forestier en Afrique centrale et notamment du travail des Institutions de surveillance le confirment en relevant que ces dernières éprouvent du mal à assumer pleinement leurs fonctions régaliennes du fait de moyens humains et financiers limités; s'il y a plusieurs processus en vue de favoriser une observation indépendante de la gestion dans le secteur et que les constats d'infraction sont légion, ils font rarement l'objet de sanctions. En plus de souligner l'impunité très répandue, ces études relèvent des risques élevés de conflits d'intérêts et de collusion et de corruption du fait de l'implication de politiciens, hauts fonctionnaires et de hauts gradés des forces armées dans l'industrie forestière ou encore dans l'exploitation minière opérant en zone forestière. Elles constatent enfin que le secteur forestier est souvent en position de faiblesses dans les arbitrages avec les secteurs agro-alimentaires et celui des hydrocarbures. Les communautés locales, dont l'importance des produits forestiers non ligneux

et des services environnementaux dans leur mode de vie n'est plus à démontrer, ne bénéficient souvent d'aucune retombée économique significative de ces modes de mise en valeur. Le Gouvernement canadien s'implique depuis bientôt 30 ans à appuyer le renforcement de la gouvernance dans le secteur des Forêts en Afrique centrale. Ces investissements ont de tout temps privilégié entre autres l'accroissement de l'offre de ressources humaines compétentes en éco-foresterie et éco-agriculture tropicale, condition incontournable pour mieux relever les défis en matière de gestion et utilisation durables des ressources naturelles du bassin du Congo pour le 21^{ème} siècle. Ils ont aussi permis de jeter des bases solides pour une meilleure connaissance et gestion de la ressource à travers l'amélioration des capacités d'inventaire et d'aménagement forestiers dans plusieurs pays. Ces appuis fortement capitalisés par les pays et les partenaires et sont fort heureusement aujourd'hui complétés par la mise en place d'un réseau des forêts modèles en Afrique qui favorise une gestion participative des ressources naturelles. Notre appui à la COMIFAC, et à la Facilitation du PFBC que nous avons accepté d'assumer s'inscrit dans cette perspective car nous estimons que la taille des défis à surmonter est tellement grande qu'il est incontournable de promouvoir le développement de partenariats solides impliquant un grand nombre d'acteurs et travaillant en synergie autour de cet objectif partagé qu'est la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers traduits en termes opérationnels dans le Plan de convergence de la COMIFAC. En adhérant à la Déclaration d'intention de Durban sur la REDD+, le Gouvernement canadien a aussi voulu démontrer l'importance de ce processus dans la gouvernance des RN en AC.

Après avoir parcouru l'ordre du jour et la liste des participants à l'atelier d'aujourd'hui, je suis convaincu que tous les ingrédients sont là pour mener une réflexion approfondie sur les enjeux précités et pour proposer des pistes bien adaptées au contexte du Bassin du Congo. Un autre ingrédient porteur pour la réussite de l'atelier réside dans le profil des organisateurs et je m'en voudrais à ce stade de ne pas souligner tout le travail mené en amont par l'équipe de la Facilitation.

Mais avant, et je conclurai sur cette note, j'aimerais vous dire que le Canada est fier de pouvoir contribuer aux efforts déployés par les membres du Partenariat, dont les États membres de la COMIFAC, dans leur quête d'une saine gestion des ressources naturelles du Bassin du Congo.

Je vous remercie de votre attention